

## COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

**L'AFSCA organise un exercice de traçabilité dans le secteur de la viande des volailles et des aliments pour volailles du 1<sup>er</sup> au 5 février 2010**

**01/02/2010**

Depuis le 01/01/05, la traçabilité est obligatoire à tous les maillons de la chaîne alimentaire. Une bonne traçabilité permet, en cas de danger pour la santé des hommes, des animaux ou des plantes, d'identifier immédiatement le produit suspect, de le retirer du marché, d'organiser un rappel auprès des consommateurs et de découvrir l'origine du problème, de telle manière à rectifier ou suspendre les processus de production ou de transformation de ce produit. Les prescriptions en matière de traçabilité, ainsi que l'obligation pour les producteurs de mettre à disposition de l'AFSCA toutes les données nécessaires dans le cadre de cette traçabilité, sont fixées dans l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la traçabilité et à la notification obligatoire dans la chaîne alimentaire.

Pour un fonctionnement optimal de la traçabilité dans l'ensemble de la chaîne alimentaire, la collaboration active de tous les intéressés est indispensable à chaque étape de la production.

C'est pourquoi l'Agence alimentaire (AFSCA) organise cette semaine un **exercice de traçabilité**, en collaboration avec les organisations sectorielles VIP (Fédération des abattoirs industriels de volailles de Belgique), NVP (Union nationale des abattoirs de volailles), BEMEFA (Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux), FENAVIAN (Fédération nationale des fabricants de produits et conserves de viandes) et FEDIS (Fédération belge des entreprises de la distribution).

Cet exercice consiste en la simulation d'une contamination de plusieurs lots de volailles qui ont été abattues et qui ont abouti dans la chaîne alimentaire.

L'exercice, composé de deux volets, débute aujourd'hui lundi 1<sup>er</sup> février et se terminera le vendredi 5 février.

Le premier volet consiste en une communication aux abattoirs concernés d'où la viande de volailles fictivement contaminée serait issue. Un traçage en aval sera ensuite effectué au départ des abattoirs jusqu'aux boucheries et autres points de vente, en passant par les ateliers de découpe et les établissements de transformation de viande.

F.A.V.V.  
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55  
1000 Brussel  
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.  
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique  
1000 Bruxelles  
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>

Le deuxième volet concerne le traçage en amont en vue de découvrir la cause de la contamination et d'identifier les autres éleveurs chez lesquels ces mêmes lots d'aliments contaminés se sont retrouvés.

Les Unités provinciales de Contrôle de l'Agence alimentaire interviendront également dans cet exercice afin de se familiariser avec la procédure et la méthode de travail à appliquer en cas de survenue d'un tel incident.

L'objectif principal de cet exercice est de confronter à la fois l'AFSCA et le secteur de la viande à un incident éventuel lors duquel il est nécessaire de détecter rapidement et efficacement les viandes contaminées et la cause de la contamination. Cet exercice est réalisé dans l'intérêt tant du consommateur que du secteur lui-même. Une bonne traçabilité permet en effet de retirer rapidement de la chaîne alimentaire les denrées alimentaires contaminées et d'aborder immédiatement les causes de la contamination à leur source.

Cette manière d'opérer permet d'une part, d'assurer un haut niveau de protection des consommateurs et d'autre part de limiter les pertes économiques.

Vous trouverez davantage d'informations sur la traçabilité et l'exercice en question sur notre site internet : [www.afsca.be](http://www.afsca.be) > Professionnels > logo exercice traçabilité

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65  
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93